

alerter

informer

signaler

SIGNELEZ à l'ARS

Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaire



0809 400 660

FAX : 02 34 00 02 83 • ars14-alerte@ars.sante.fr

agir pour la santé de tous les normands



Quoi?

- Maladies à déclaration obligatoire
- Infections nosocomiales et infections associées aux soins
- Maladies transmissibles en collectivité de personnes âgées ou personnes handicapées
- Cas groupés de maladies ou de symptômes
- Exposition à un agent dans l'environnement, en milieu de soins ou en milieu de travail
- Événements indésirables graves dans les établissements de soins ou médico-sociaux
- Tout événement susceptible de perturber le fonctionnement de l'établissement ou du système de santé
- Enfin tout événement que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'ARS...

Pourquoi ?

Pour mettre en œuvre dans les meilleurs délais les mesures de prévention et de contrôle

Comment?

Par le moyen le plus adapté à l'urgence de la situation téléphone, fax ou mail

Retrouvez les fiches de signalement sur les sites
www.ars.normandie.sante.fr

Où ?

SIGNEZ à l'ARS

Plateforme régionale de veille et d'urgence sanitaire

 0809 400 660

FAX : 02 34 00 02 83 • ars14-alerte@ars.sante.fr

Quand ?

La plateforme est opérationnelle 24h/24h

La plateforme régionale de veille et d'urgence sanitaire de l'ARS de Normandie est chargée de recueillir, évaluer et répondre à tous les événements susceptibles de représenter une menace pour la santé publique.

Cette plateforme est constituée de professionnels de la veille sanitaire chargés de mettre en place des mesures de prévention et de contrôle adaptées.

Le soir à partir de 18h00, le week-end et les jours fériés, une astreinte assure la veille et la gestion des événements nécessitant une réponse urgente.